

## FICHE TECHNIQUE

### **Colorant VERT CHLOROPHYLLE E141 réf. CV-C41-2**

#### APPELLATION LEGALE

Statut UE (Règlement CE  
n°1333/2008) :

Colorant: E141 ou colorant: chlorophylline cuivrique E141

#### CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Profil Aromatique : Légère note de légumes verts.  
Aspect : Liquide  
Couleur : Vert  
Tonalité colorante : Vert naturel type chlorophylle

#### APPLICATION

Dosage conseillé : Se référer à la législation en vigueur (cf. Règlement (CE) n°1333/2008)  
Boulangerie fine: 1.5% max.  
Décoration/Enrobage: 1.5% max.  
Fourrage: 1.5% max.

#### COMPOSITION

Agent(s) colorant(s) : Chlorophylline cuivrique (2%) extraite de légumes verts  
Supports : eau, propylène glycol (20%)  
Additifs : conservateur: E211 (1000 mg/kg)

#### CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Densité relative (d<sub>20</sub>/20) : [0.98 ; 1.02]  
Solubilité dans l'eau : Assez bonne  
Liposolubilité : Non  
Degré alcoolique : 0% vol.  
Point éclair (coupe fermée) : /  
Stabilité à la lumière : Bonne  
Stabilité à la chaleur : Bonne  
Stabilité au pH : Peut précipiter en milieu acide

#### DONNEES REGLEMENTAIRES

Ionisation : Les matières premières de cet additif n'ont subi aucun traitement ionisant.  
OGM : Selon les Règlements CE n°1829 & 1830/2003, ce produit n'entraîne aucune mention d'étiquetage relative aux OGM dans le produit fini.  
Allergènes Alimentaires (Règlement CE n°1169/2011) : Absence

#### CONDITIONNEMENT - STOCKAGE

DDM : 12 mois  
Stockage : Dans son emballage d'origine bien fermé à l'abri de la lumière et de l'air, dans un endroit tempéré (18°C environ).  
Remarque complémentaire : Agiter avant emploi. Le produit peut contenir des particules en fonction des conditions de stockage.

## Colorant VERT CHLOROPHYLLE E141 réf. CV-C41-2

Destiné à la fabrication de denrées alimentaires, ne pas consommer en l'état.

Les informations de cette fiche technique sont basées sur l'état de nos connaissances à la date indiquée sur ce document et sont données de bonne foi. Des modifications ultérieures pourront intervenir sans préavis en fonction de paramètres législatifs ou internes. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer des dispositions réglementaires en vigueur en fonction de son application.